

PROCES -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
13 avril 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 10

POUVOIRS : 1

VOTANTS : 11

Le Conseil Municipal de la Commune de Clara Villerach,
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de M. MARCEL Patrick, MAIRE.

Étaient présents : M. MARCEL Patrick, M. SALIES Stéphane, M. ASCOLA Pascal, Mme ZUBER Sophie, M. BOUSQUET Bruno, Mme ELDIN Sabrina, Mme PELISSIE Nathalie, M. BLIGUET Michel, Mme ASCOLA Lysiane, SAUSSEZ Loïc

Pouvoirs : Mme PRATS Eliane, à M. SALIES Stéphane.

Date de convocation :

06/04/2021

Date d’affichage :

06/04/2021

Un scrutin a eu lieu, Mme ELDIN Sabrina a été élue secrétaire de séance,

M. SAUSSEZ Loïc est excusé de son absence et arrivera après le début du Conseil.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 février 2021

Après lecture, le compte rendu du conseil municipal du 23 février 2021 est approuvé à l'unanimité.
10 POUR

M. Loïc SAUSSEZ rejoint la séance à 18h55.

1 - Adoption du compte de gestion 2020 de la Commune

Rapporteur : M. SALIES Stéphane

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures à savoir des opérations d'ordre non budgétaire de – 644,19 en investissements et de 734,05 en fonctionnement ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020,, à savoir :

- Dépenses de Fonctionnement : 156 582,64€
- Recettes de Fonctionnement : 220 679,03€
- Résultat de l'exercice : +64 096,39€
- Dépenses d'Investissement : 39 608,24€
- Recettes d'Investissement : 154 793,66€
- Résultat de l'exercice : +115 185,42

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'approuver le Compte de Gestion 2020 :

11 POUR

2 – Adoption du compte administratif 2020 de la Commune

Rapporteur : M. SALIES Stéphane

Il présente le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	74 820.55			70 260.25	74 820.55	70 260.25
Opérations exercice	39 608.24	154 793.66	156 582.64	220 679.03	196 190.88	375 472.69
Total	114 428.79	154 793.66	156 582.64	290 939.28	271 011.43	445 732.94
Résultat de clôture		40 364.87		134 356.64		174 721.51
Restes à réaliser	52 879.41	62 110.00			52 879.41	62 110.00
Total cumulé	52 879.41	102 474.87		134 356.64	52 879.41	236 831.51
Résultat définitif		49 595.46		134 356.64		183 952.10

Le Conseil municipal constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Des opérations d'ordre non budgétaire de – 644,19 en Investissement et de 734,05 en Fonctionnement font changer les résultats de reports suivants :

- Investissement : 49 720, 68 €
- Fonctionnement : 135 090,69 €

M. le Maire quitte la salle,

M. BLIGUET Michel, doyen du Conseil, prend la présidence et procède au vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'approuver le Compte Administratif 2020.

10 POUR

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

3- Affectation de résultat :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'Affectation de Résultat pour le Budget Primitif 2021,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 135 090.69

Propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	70 260.25
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	87 130.25
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	64 830.44
Résultat cumulé au 31/12/2020	135 090.69
A. EXCEDENT AU 31/12/2020	135 090.69
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	9 230.59
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	125860.10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'approuver l'affectation de Résultat :

11 POUR

4- Approbation des taux de deux taxes locales directes pour l'année 2021

M. le Maire rappelle aux élus qu'il a été pris un engagement lors de la campagne des élections municipales de ne pas augmenter les impôts.

Ensuite, M. le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu l'article 16 de La loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019, qui acte la suppression de la Taxe d'habitation résidences principales pour les collectivités,

Considérant que le conseil municipal souhaite reconduire les taux de taxes foncières sur les propriétés bâties – TFPB et sur les propriétés non bâties TFPNB,

Considérant que pour 2021, le taux de foncier de référence de la TFPB est égal au taux communal de la TFPB 2020 qui est de 17,38% pour la commune, auquel s'ajoute le taux du Département des Pyrénées-Orientales de 20,10%, soit pour la commune de Clara Villerach 37,48%,

Il est proposé de fixer les taux de la TFPB à 37,48% et de la TFPNB à 91,83%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide de fixer les taux des taxes locales pour 2021 comme suit :

* Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,48 %

* Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 91,83 %

11 POUR

5 - Approbation du budget primitif 2021 de la Commune

Rapporteur : M. SALIES Stéphane

Il donne acte de la présentation faite du BP2021, lequel peut se résumer ainsi :

	Recettes	Dépenses
Section Fonctionnement	354 140,10 €	354 140,10 €
Sections Investissement	339 163,41 €	339 163,41 €
Total du Budget	693 303,51 €	693 303,51 €

Il présente le programme d'investissements (hors remboursement d'emprunts) :

Aménagement village, Enfance et jeunesse : 47 520,00 €
 Voirie : 16 791,00 €
 Mise en esthétique des réseaux : 60 259,00 €
 Aménagement PMR : 6 224,00 €
 Acquisition foncière : 20 000,00 €
 Sécurisation des villages : 27 000,00 €
 Remplacement des luminaires bouledromes : 3 170,00 €
 Tempête Gloria : 7 300,00 €
 Construisons Bois : 12 750,00 €
 Aménagement parking : 15 400,00 €
 Etude architecte Cortal RD24 : 10 000,00 €
 Réhabilitation logements locatifs : 8 950,00 €
 Aménagement local technique Villerach : 4 800,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'approuver le Budget Primitif 2021.

11 POUR

6 - Demande de subventions AIT- Aménagement des aires de jeux

Rapporteur : Mme Sabrina ELDIN

Mme Sabrina ELDIN présente le projet des aires de jeux et les devis correspondants pour un montant total de 47 473.16€ TTC pour l'aménagement et le renouvellement d'équipements sur les aires de jeux.

Pour le financement de ce projet, M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer une demande AIT auprès du Département des Pyrénées-Orientales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, autorise M. le Maire à déposer une demande AIT auprès du Département des Pyrénées-Orientales.

11 POUR

7 - Extinction de l'éclairage public

La consultation de la population s'est terminée sur une large participation des habitants : 94 bulletins ont été validés et dépouillés. Neuf habitants ont voté contre l'extinction.

Le Conseil Municipal, après avoir lu tous les commentaires et avoir débattu, décide de choisir les créneaux horaires d'extinction qui ont obtenu le plus de voix à savoir :

Extinction d'hiver (du 1^{er} octobre au 31 mai) : 22h-6h

Extinction d'été (du 1^{er} juin au 30 septembre) : à partir de minuit

Est soumis au vote le projet de l'extinction public nocturne :

11 POUR

Est soumis au vote les horaires d'hiver :

11 POUR

Est soumis au vote les horaires d'été :

10 POUR

1 CONTRE

Le SYDEEL installera une horloge astronomique à Villerach et une supplémentaire à Clara. Les horloges sont prises en charge par le SYDEEL66. Des panneaux de signalisation seront installés aux entrées des villages. M. le Maire publiera un arrêté.

Le Conseil Municipal tiendra compte des commentaires des habitants notamment en identifiant les lieux qui doivent être éclairés de manière indépendante (boulodromes, places de l'ancienne école de Villerach, défibrillateurs, abribus/donnerie à Clara.

8 - Questions diverses

a) Ouverture d'un emploi aidé

Rapporteur : M. le Maire

Suite à la décision d'ouverture d'un emploi dans le cadre du dispositif PEC avec un taux de prise en charge de l'Etat pouvant aller jusqu'à 80% du SMIC brut si le ou la bénéficiaire est résident.e d'une commune ZRR ; aide accordée sur un contrat de 9 mois (au lieu de 12 mois initialement prévus) ;

M. Le Maire, informe le Conseil que trois candidatures orientées par Pôle Emploi semblent répondre à l'offre d'emploi.

M. Le Maire sollicite deux élus pour participer aux entretiens d'embauche. Il désigne Mme Lysiane ASCOLA et M. Bruno BOUSQUET.

b) Conseil communautaire

Rapporteur : M. le Maire

M. Le Maire fait part au Conseil de ses deux abstentions pour les votes de l'ouverture du programme d'investissement et celui du taux d'imposition.

Lors de cette réunion ont été votés le PAT (plan Alimentaire du Territoire), la fédération des canaux, le dossier « Territoire d'art et d'Histoire ».

A été soumis au vote le lancement du programme « Les petites villes de demain » dont l'objectif est de revitaliser des villes de moins de 20 000 habitants avec le soutien spécifique de l'Etat et de ses partenaires. Sont concernés par ce projet : Prades, Vinça, Vernet-le-bains et Olette. Neuf délégués dont M. Le Maire se sont abstenus pour ce vote d'approbation.

c) Appel à projets « Boucles locales de randonnée »

Rapporteur : Mme PELISSIE Nathalie

Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site propose un dispositif d'accompagnement gratuit co-financé par l'Europe pour aider les communes à la création de boucles locales de randonnée autour de leur village. Pour répondre à l'appel à projets, la commune doit nommer deux élus qui s'engagent dans ce projet qui comprend quatre mois de formation (sept 2021-décembre 2021) dont trois journées complètes afin d'acquérir rigueur, méthode et technicité. Mme PELLISE Nathalie et M. SAUSSEZ Loïc acceptent de s'engager dans ce projet. Des habitants des deux villages seront sollicités pour les accompagner.

Si le projet de la commune n'est pas retenu pour 2021, elle pourra se porter candidate en 2022.

d) Canal de Bohère

Rapporteurs : Mme ZUBER Sophie et M. BLIGUET Michel

La dernière réunion du syndicat du 12 avril a porté sur le vote des comptes. La gestion du Canal est déficitaire depuis 4 ans. La taxe exceptionnelle votée en 2020 a permis d'équilibrer le budget 2020.

Afin de maintenir un équilibre budgétaire, le Syndicat a voté une augmentation du rôle :

- Le forfait passera de 25€/an à 50€/an,
- La cotisation à l'hectare passera de 145€ à 220€.

Il reste toujours impératif de faire un recensement des parcelles, mais c'est un travail fastidieux dont se charge M. Lambert qui remet à jour la base de données pour que tous les usagers paient leurs cotisations.

e) SIVU- Syndicat de l'eau

Rapporteur : Mme ASCOLA Lysiane

Le budget primitif à hauteur de 6.4 millions d'euros a été voté.

Mme ASCOLA Lysiane a fait remarquer que des investissements importants sont prévus pour de gros chantiers concentrés sur les communes dont Prades et Vinça, oubliant des travaux nécessaires dans les petits villages et en particulier sur la *Rue d'Avall* pour Clara où les réseaux d'eau qui sont encore en plomb. Il lui a été répondu que sa remarque sera prise en compte.

f) Bois, terrain multisports, barrière, murs

Rapporteur : M. ASCOLA Pascal

Suite à la purge de la falaise sur la traverse, des arbres ont été coupés. Le bois sera coupé et distribué aux comités des fêtes des villages après accord de la propriétaire.

Le filet de tennis du terrain multisports n'est plus utilisable. Suite au don d'un filet en très bon état par le tennis club de Prades, il pourra être remplacé. Mme ELDIN Sabrina est chargée de le récupérer et de l'installer.

La jardinière *Rue du centre* empêchant le stationnement sera remplacée par une barrière métallique amovible. Pour cette acquisition, M. Brun propose un don de 500€.

Deux murs sur l'avenue Général de Gaulle seront mis en esthétique pour un montant de 96€ d'achat de peinture.

g) Sécurisation du virage Rue de la Fontaine

Rapporteur : M. BOUSQUET Bruno

Un miroir doit être installé rue de La Fontaine afin de sécuriser le virage dangereux pour les véhicules et les piétons.

h) Projet communal d'aménagement de la grange RD24

Rapporteur : M. SALIES Stéphane

MM. SALIES Stéphane et MARCEL Patrick ont rencontré M. LUBRANO Jérôme, chargé de mission urbanisme à la Communauté de communes pour lui présenter le projet de création d'un gîte d'étape sur la grange, propriété de la commune, située sur la RD24, projet prévoyant une petite restauration, la location de vélos, et des logements insolites sur les terrains attenants.

La grange se trouvant sur une zone régie par la loi montagne, la création d'une UTN (Unité Touristique Nouvelle) sera sollicitée.

M. Lubrano Jérôme conseille de structurer le projet en deux temps :

Dans un premier temps :

- Déposer un permis de construire en faisant appel à un cabinet d'architecte pour la maîtrise d'œuvre avec un changement de destination (hébergement, petite restauration, point relais de location de vélos). Le permis de construire devra respecter l'esprit des lieux (bardage bois, pierres sèches) et rester dans la volumétrie. Une rehausse du bâtiment peut être acceptée compte tenu du niveau de la chaussée. Aucun étage supplémentaire ne pourra être construit. Un droit d'extension de 30% de la surface actuelle (80m²) pourra être accepté.
- Recueillir l'accord de la CDPENAF pour ce changement de destination de la bâtisse uniquement.
- Aménager un parking paysager sur la parcelle en contrebas.
- Monter un dossier de demande de subventions, une fois le chiffrage réalisé afin de solliciter des aides financières auprès de l'Etat, le Département, la Région, l'Europe...

Dans un second temps :

- Solliciter le classement en UTN pour envisager des aménagements supplémentaires comme une proposition de logements insolites sur la parcelle au-dessus de la grange.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 21h10.